

Marc-Eric Guisset :

« LES ERGOTHÉRAPEUTES SONT MOINS FRILEUX FACE AU DIGITAL DEPUIS LA CRISE DE LA COVID »

L'Union Professionnelle des Ergothérapeutes a vu le jour en 1973. Active dans la défense et la promotion de la profession d'ergothérapeute, elle compte plus de 350 membres. Consciente de la difficulté de vivre de ce métier quand on est un indépendant - en effet, seulement 10 à 15% de ces prestataires de soins se lancent -, elle se confronte avec panache aux nombreuses problématiques qui se posent devant elle.



Marc-Eric Guisset
Président - Union Professionnelle des Ergothérapeutes



Digital Professions libérales : Quelles sont les missions poursuivies par votre fédération ?

Marc-Eric Guisset : Notre fédération représente les ergothérapeutes francophones et germanophones. Nous participons avec les politiques fédérales et régionales de la santé et du bien-être à la mise en place d'une « ergothérapie pour tous » mieux remboursée et reconnue, en devenant complémentaire à l'offre de soins actuelle.

D.P.L : Quels sont les dossiers sur lesquels vous avez travaillé ?

M-E. G. : Un dossier important sur lequel nous avons travaillé dernièrement est celui de la TVA. Mais il y a aussi eu celui de l'IFIC sur les barèmes salariaux, ou encore celui de l'INAMI. Le gros dossier à venir est la loi qualité et le portfolio (électronique) de formations continues, il aura sans aucun doute un impact sur la digitalisation de la profession dans sa pratique au quotidien.

D.P.L : La digitalisation est-elle une préoccupation pour les ergothérapeutes ?

M-E. G. : La grande majorité des ergothérapeutes sont des salariés et sont accompagnés dans cette matière par les institutions et les employeurs qui les occupent. Ce n'est pas la question la plus importante pour eux, contrairement aux indépendants qui, eux, sont leurs propres patrons et sont obligés, par exemples, d'organiser et de stocker les données de leurs dossiers patients.

Du côté de notre fédération, nous avons fait le choix de les accompagner de la meilleure façon possible en leur proposant régulièrement des formations à l'e-santé, et nous avons encouragé les partenaires de formations avec lesquels nous travaillons à enseigner davantage cette thématique. Nous avons conscientisé les membres à l'arrivée de la numérisation. Ce qui, il y a 4 ou 5 ans, était

encore un combat très difficile mais qui, grâce à la crise de la COVID, est apparu plus compréhensible et évident. Nous avons tous dû passer aux outils digitaux parce que les contacts et les rencontres en présentiel n'étaient plus possibles. Nous avons dû trouver des parades et c'est en nous familiarisant avec ces outils électroniques que nous avons eu moins peur de nous confronter à l'e-santé et à la digitalisation plus largement.

D.P.L : Lors de cette crise, il a souvent été question de fake news. Votre fédération s'est-elle montrée particulièrement sensible à cette thématique ?

M-E. G. : Oui. Nous avons voulu éviter la propagation des fake news dans la population par l'intermédiaire d'informations vérifiées et de conseils communiqués à nos membres. Mais nous ne disposons pas des forces nécessaires en interne pour prendre cette thématique à bras le corps. L'Union Professionnelle des Ergothérapeutes existe depuis longtemps, certes, mais elle ne vit que des cotisations de ses affiliés et ne dispose pas de soutien financier de la part des Autorités. Nous avons eu des promesses de subventionnements, mais à l'heure actuelle, nous sommes de facto, par le peu de nomenclatures que nous avons, exclus des politiques de subventionnement et des primes télématiques, ce qui nous empêche de nous outiller davantage, de renforcer notre digitalisation et de suivre de grands projets comme celui des fake news, par exemple.

UNION PROFESSIONNELLE DES ERGOTHÉRAPEUTES

Avenue J. Burgers 2 Bte 25, 1180 Uccle

Mail : contact@ergo-upe.be - Site : www.ergo-upe.be

 @UPERgotherapeute

Les PROBLÉMATIQUES MÉTIERS

• **LA DIFFICULTÉ DE VIVRE DE L'ERGOTHÉRAPIE EN TANT QU'INDÉPENDANT :** « Malgré le fait que notre profession soit reconnue et partiellement remboursée, il est difficile pour un indépendant d'en vivre. Il est compliqué d'obtenir des remboursements pour tous les actes que nous prodiguons malgré leur efficacité prouvée par les évidences scientifiques. Nous ne bénéficions des remboursements que pour 4 actes qui ne peuvent être exécutés qu'en fonction d'une multitude de contraintes temporelles, géographiques et pathologiques. C'est une complexité unique dans le paysage de la nomenclature en Belgique, tout ceci rend la tâche administrative de l'ergothérapeute compliquée et décourageante.»

• **LES LOGICIELS MÉTIERS :** « Nous sommes peu d'ergothérapeutes indépendants dans le paysage de la santé pour les raisons déjà évoquées. Nous n'intéressons pas les grandes firmes qui créent ces logiciels. L'une d'entre elles s'est quand même intéressée à nous et a développé un outil nommé « OT-Pro ». Il propose la structure de rédaction d'un dossier patient en ergothérapie, et les fonctionnalités d'un logiciel métier permettant la facturation, de tenir un agenda, ... Une fonctionnalité essentielle n'est pas encore finalisée : la connexion à E-Health ou encore à MyCareNet. Nous aimerions que ce logiciel évolue mais nous ne représentons pas une part de marché suffisamment importante, nous ne sommes pas une priorité pour les fournisseurs de logiciels, nous gardons espoir car un logiciel métier est indispensable à l'heure actuelle

si on veut participer à l'approche multidisciplinaire nécessaire en première ligne. »

• **LE MANQUE DE RECONNAISSANCE DES PARAMÉDICAUX :** « Le secteur paramédical représente une part importante des soins dans la population mais il n'est pas assez entendu ni suffisamment représenté dans les conseils de décision et d'orientation des soins de santé. »

• **L'INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS :** « Un exemple. Dans le cadre de nos nomenclatures telles qu'écrites actuellement, une personne renversée du côté droit de la rue sera emmenée dans un hôpital conventionné. La victime va être remboursée pour les soins d'ergothérapie prescrits en post rééducation lors du retour au domicile. Côté gauche de la rue, elle sera emmenée dans un autre hôpital qui n'est pas conventionné. Même si le patient est demandeur de bénéficier de la pratique d'un ergothérapeute, il ne sera pas remboursé. Je caricature mais la réalité est là ! Il y a là objectivement un problème d'inégalités d'accès aux soins, car, dans cet exemple, un lieu d'accident contraint un patient à rentrer dans un système de soins et non dans un autre alors qu'au même moment la loi relative à la qualité de la pratique des soins de santé prône la place du patient décideur et co-pilote de sa santé ! À méditer. »

